



XV^{ème} Etats Généraux 2013

« Régionalisation, transfert des compétences, préparation des propositions et positionnements de CAIPS »

1.	PRESENTATION DE CAIPS	2
2.	LE CONCEPT GENERAL	2
3.	LE PROGRAMME ET LIEU.....	2
4.	THEME ET ATELIERS 2013	3
5.	ATELIER 1 : « QUELS DISPOSITIFS D'ECONOMIE SOCIALE PERTINENTS POUR NOS PUBLICS ? ».....	4
6.	ATELIER 2 : « LES AIDES A L'EMPLOI - LE GRAND CHAMBOULEMENT ? ».....	5
7.	ATELIER 3 : « COMMENT L'ISP PEUT-ELLE VENIR EN APPUI AUX DIVERSES POLITIQUES DE L'EMPLOI ? ».....	6
8.	ATELIER 4 - STAGIAIRES : « ABSENTEISME ET ABANDON DE FORMATION : COMMENT PREVENIR LA SANCTION ? »	6
9.	ATELIER 5 : « ALPHA, FLE, REMISE A NIVEAU, CITOYENNETE, ... QUELS ENJEUX POUR LES FORMATIONS DE BASE ? ».....	7
10.	ATELIER 6 : « LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS D'ACCUEIL DES PRIMO- ARRIVANTS ET L'ISP ».....	8
11.	ATELIER 7 : « SANTE MENTALE ET INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ».....	9
12.	ATELIER 8 : « RENCONTRE DE L'ADMINISTRATION ET DU CABINET AVEC LES SIS AFFILIES ET LES SIS ASSOCIATIFS NON AFFILIES: QUESTIONS/REPNSES/PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS DES CENTRES »	10

PRESENTATION DE CAIPS

CAIPS – Concertation des ateliers d’insertion professionnelle et sociale – est une fédération du secteur de l’économie sociale qui a pour but de promouvoir les activités d’insertion sociale et socioprofessionnelle, ainsi que l’économie sociale. Elle est constituée sous forme d’association sans but lucratif. Elle regroupe des associations, des CPAS et des sociétés à finalité sociale développant ou soutenant des actions d’insertion sociale ou socioprofessionnelle, ou intervenant dans le champ de l’économie sociale. Il s’agit entre autres des entreprises de formation par le travail (EFT), des organismes d’insertion socioprofessionnelle (OISP), des entreprises d’insertion (EI) et des services d’insertion sociale (SIS).

La fédération existe depuis 1988. Elle est créée à l’initiative de cinq EAP, entreprises d’apprentissage professionnel, ancêtres des entreprises de formation par le travail. CAIPS regroupe aujourd’hui 80 membres. Elle représente la plus importante fédération d’EFT et d’OISP en Région wallonne, l’une des seules à représenter tant le secteur privé que le secteur public, et la première fédération pour le secteur des SIS.

LE CONCEPT GENERAL

Les Etats Généraux de CAIPS constituent un évènement qui réunit chaque année tous les membres de la fédération (responsables, formateurs et stagiaires) et des partenaires invités.

Moment important dans la vie de la Fédération, les Etats Généraux offrent l’occasion aux acteurs de l’insertion sociale et socioprofessionnelle partageant nos valeurs de progrès et de justice sociale de se rencontrer, de discuter et de débattre sur des enjeux du secteur, de conforter l’action collective mais aussi de partager un moment de convivialité.

L’un des objectifs des Etats Généraux est également de relayer auprès du monde politique et des institutions publiques partenaires les questionnements et les propositions de la fédération.

En 2013, les Etats Généraux de CAIPS en sont à leur 15^{ème} édition.

LE PROGRAMME ET LIEU

**Le 1^{er} octobre 2013 à la « MARLAGNE »
rue des Marronniers 26 à 5100 Wépion**

- | | |
|---------------|---|
| 9h00 – 9h30 | Accueil |
| 9h30 – 9h45 | Introduction de la journée |
| 9h45 – 11h45 | Ateliers : révélation des Arcanes |
| 12h00 – 13h15 | <ul style="list-style-type: none">➤ Séance collective (plénière) : conclusions du président de la fédération et intervention du Cabinet du ministre MARCOURT sur la régionalisation des compétences en matière d’emploi➤ Présentation de la brochure « Répondre à la précarité par la création d’emplois en économie sociale - mode d’emploi » (recherche CAIPS) |
| 13h15 | Repas et échanges |

« Régionalisation, transfert des compétences, préparation des propositions et positionnements de CAIPS »

Le mémorandum adopté par la fédération CAIPS à l'occasion des élections régionales de 2009 revendiquait la régionalisation : *« la fédération CAIPS soutient la régionalisation des compétences fédérales liées à l'accompagnement et à l'activation des chômeurs ainsi que des divers plans de création d'emplois. Elle attend des autorités wallonnes une politique mieux en rapport avec les réalités de l'économie et du marché de l'emploi de notre région. Elle conditionne le transfert de ces compétences au maintien intégral des mécanismes organisant la solidarité à travers la sécurité sociale, ainsi qu'au transfert des moyens financiers et humains du niveau fédéral vers les régions ».*

Depuis, une nouvelle réforme institutionnelle majeure de notre pays est en préparation et inquiète citoyens et décideurs face à une réduction programmée des moyens financiers transférés à la Wallonie. Peu de projets émergent en l'absence de politique globale et cohérente. La fédération CAIPS se propose de réfléchir à l'élaboration de propositions concrètes visant à renforcer l'intégration sociale et professionnelle des demandeurs d'emplois les plus fragilisés. Nous voulons contribuer ainsi au développement d'une Wallonie attentive à donner à tout habitant les moyens de vivre une citoyenneté pleine et entière. Notre région doit être attentive à développer des politiques permettant aux personnes les plus fragilisées de participer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique.

Des compétences pour un montant de près de 4 milliards et demi d'euros seront transférées aux régions en matière d'emploi, politique qui intéresse directement le secteur de l'ISP : contrôle de la disponibilité des chômeurs – activation des demandeurs d'emploi et réductions ONSS pour les groupes cibles – dispositifs de placement et de formation des demandeurs d'emploi. Les règles relevant du droit du travail et de la sécurité sociale resteront fédérales, de même que la concertation sociale et la politique salariale ; ONSS et ONEm resteront les seuls opérateurs administratifs et techniques pour appliquer les réductions structurelles des charges éventuellement décidées par les régions. Une enveloppe fédérale sera définie par région ; elles sont financièrement responsables en cas de dépassement de l'enveloppe fixée. Les régions deviennent ainsi autonomes pour ce qui est de l'utilisation des budgets transférés ; elles pourront les affecter à leur guise (y compris les excédents éventuels) à diverses formes de politique du marché du travail au sens large du terme (mesures en matière de coûts salariaux, formation et accompagnement des demandeurs d'emploi, programmes de mise à l'emploi,...).

L'avenir du secteur de l'insertion socio professionnelle vous inquiète face aux multiples enjeux auxquels nous sommes confrontés ? L'accompagnement des demandeurs d'emploi en difficultés vers une citoyenneté pleine et entière est pour vous une préoccupation majeure ? Vous avez des propositions pour faire face à ces questions ? Les Etats Généraux 2013 se veulent une opportunité de débattre de ces questions et d'élaborer de nouvelles stratégies.

Huit ateliers, en matinée, déclineront le thème générique : ❶ Quels dispositifs d'économie sociale pertinents pour nos publics ? ❷ Les aides à l'emploi - Le grand chamboulement ? ❸ Comment l'ISP peut-elle venir en appui aux diverses politiques de l'emploi ? ❹ Absentéisme et abandon de formation : comment prévenir la sanction ? ❺ Alpha, FLE, remise à niveau, citoyenneté, ... quels enjeux pour les formations de base ? ❻ La mise en œuvre du parcours d'accueil des primo-arrivants et l'ISP ❼ Santé mentale et insertion socioprofessionnelle ❽ Rencontre de l'administration et du cabinet avec les SIS affiliés et les SIS associatifs non affiliés : questions/réponses/proposition et revendications des centres.

Une plénière aura ensuite lieu avec les conclusions du président de la fédération et une intervention du Cabinet du Ministre MARCOURT sur la régionalisation des compétences en matière d'emploi suivie d'une présentation de la brochure « Répondre à la précarité par la création d'emplois en économie sociale - mode d'emploi ». La plénière sera suivie d'un repas-échanges.

ATELIER 1 : « QUELS DISPOSITIFS D'ECONOMIE SOCIALE PERTINENTS POUR NOS PUBLICS ? »

La plupart des publics émanant des EFT/OISP sont faiblement qualifiés, peu mobiles, (très) éloignés de l'emploi et requérant un accompagnement vers et dans l'emploi. Ce ne sont pas ces publics qui s'éloignent du marché de l'emploi, mais bien celui-ci qui se spécialise, fait appel à de la main d'œuvre de plus en plus spécialisée, en les laissant sur le bord du chemin. Des entreprises d'économie sociale ciblent l'insertion de ces personnes et constituent un maillon fort pour l'insertion socioprofessionnelle de nos publics.

Un certain nombre de questions se posent cependant :

- Quels emplois, dans quels dispositifs, dans quel secteur ?
- Quels porteurs de projet, comment et à quelles conditions, avec quels moyens ?
- Quels financements ?
- La systématisation des passerelles entre entreprises d'insertion et EFT/OISP est-elle réaliste dans la mesure où les EI sont principalement centrées sur les titres-services et les EFT/OISP étant pour la plupart dans d'autres secteurs comme HORECA, bâtiment, espaces verts, bureautique,... N'est-il pas nécessaire d'innover de part et d'autre ? Quelles pistes suivre ?

Si nous scrutons le futur, les EI y tiennent assurément une place puisque leur secteur vient d'être pérennisé par un nouveau décret. Le dispositif IDESS est sur les rails, mais demande sans doute un soutien pour mieux démarrer. Les agences-conseil sont des alliés nécessaires pour les futurs porteurs de projet et leur rôle ne se limite pas à effectuer des études de marché et des plans comptables.

La Wallonie est appelée à décider en toute autonomie de ses futures politiques en matière d'économie sociale. De nouveaux développements seront donc possibles, comment mieux développer ces dispositifs pour que nos stagiaires se fassent leur place ?

Animation de l'atelier : Josette PONCELET (directrice de l'EFT « Coudmain »)

Avec la collaboration de représentants de la fédération « ATOUT EI », de la fédération « ConcertES » et de l'agence-conseil « Propage-S »,

ATELIER 2 : « LES AIDES A L'EMPLOI - LE GRAND CHAMBOULEMENT ? »

Aides à l'emploi (APE, PTP, SINE, articles 60§7 ou 61, ACTIVA), exonérations des cotisations patronales ou encore les dispositifs ALE ou titres services, voilà autant de matières qui, à partir de 2015, pourraient subir des modifications conséquentes en raison de leur transfert vers les entités fédérées.

De manière générale, l'occasion se présente de mieux adapter ces matières aux réalités que nous connaissons en Région wallonne. Dans le futur, les aides pourraient ainsi être octroyées en fonction d'autres critères que la mise à l'emploi de personnes inoccupées ou sous d'autres formes que celles qu'elles épousent aujourd'hui (activation, réduction groupe-cible, droit de tirage, etc.). En tout état de cause, des ajustements importants seront nécessaires car les moyens transférés aux régions en regard de ces politiques seront moindres que ceux qui y sont actuellement investis par l'Etat fédéral.

Les EFT/OISP, au sein desquels le dispositif APE est très présent et dont les stagiaires pourraient bénéficier un jour de ces aides, devront être très attentifs aux discussions qui vont s'engager sur ces différents points. Les questions sont donc multiples. Comment cette régionalisation va-t-elle se décliner concrètement sur le terrain ? Quelles seront les options prises par les pouvoirs politiques et quel impact potentiel pour les EFT/OISP ? Quelles sont les axes politiques que nous devons soutenir et à quelles conditions ? Comment ainsi créer et conserver des emplois pour des personnes peu qualifiées dans le contexte économique actuel ? Faut-il une structure intermédiaire pour ces publics en l'absence d'emplois disponibles pour tous ? Quel est l'avis et quelles sont les revendications des EFT/OISP sur le sujet ?

Enfin, qui osera poser la question de la pertinence des organismes tels que les ALE ou les *sociale werkplaats* au regard d'un marché de l'emploi wallon qui supprime des postes de travail à qualification réduite éloignant de l'emploi les personnes les moins formées ?

Les participants à l'atelier pourront débattre de ces questions en présence de Véronique KAISER, secrétaire de la Commission Emploi - Formation - Education du Conseil économique et social de la Wallonie qui reviendra sur le cadre de ce transfert et les opportunités qui en découlent avec une attention particulière pour la mesure APE, de Dimitri COUTIEZ, représentant de la FGTB, qui rappellera les propositions prises récemment par ce syndicat en matière de réforme globale des différents mécanismes actuellement appliqués, de Sébastien PERREAU, secrétaire général de ConcertES, qui insistera sur l'importance de la mesure SINE et du dispositif titres-services pour les entreprises d'économie sociale.

Animation : Jean-Claude BOTTON (directeur de l'EFT « A l'Ovradge ») et Jean-Louis SCHMETZ (directeur de l'EFT « Les Péniches »)

Personnes ressources : Dimitri COUTIEZ (représentant de la FGTB) - Véronique KAISER (Secrétaire de la Commission Emploi - Formation - Education/secrétaire du Comité d'orientation en matière d'accompagnement de reconversions/secrétaire adjointe de la Commission Consultative et de Concertation en matière de placement du Conseil Economique et Social de Wallonie) - Sébastien PERREAU (secrétaire général de la fédération ConcertES)

ATELIER 3 : « COMMENT L'ISP PEUT-ELLE VENIR EN APPUI AUX DIVERSES POLITIQUES DE L'EMPLOI ? »

Dans son avis A.1094 sur l'avant-projet de décret relatif aux Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) du 22 octobre 2012, le bureau du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) souligne « *l'importance du secteur des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et des entreprises de formation par le travail (EFT), compte tenu d'une part du nombre d'associations agréées (près de 160 en 2011), de stagiaires accueillis (près de 16.000 en 2011), d'heures de formations dispensées (près de 6 millions d'heures en 2011) et de travailleurs occupés (près de 1.500 ETP en 2011); d'autre part, des missions et objectifs d'insertion sociale et socioprofessionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi qui leur sont assignés* ». Pourtant, les propositions du secteur émises en 2009 à l'occasion des élections régionales ont reçu peu d'échos en 5 ans, tandis que les opérateurs attendent toujours d'indispensables clarifications quant aux règles existantes. Un premier bilan de l'état d'avancement de la réforme souhaitée et attendue de ce secteur est à dresser au vu des évolutions récentes : projet de décret « CISP », mise en œuvre de l'accompagnement individualisé et du dispositif de coopération, augmentation des sanctions dues au « Plan d'accompagnement des chômeurs », ...

Les débats viseront à faire émerger des réponses concrètes en vue des élections de 2014 dans un contexte de nouveaux changements majeurs dus à la régionalisation de matières concernant directement tant les centres que les bénéficiaires.

Animation : Etienne LEROY (directeur de COF et président de la fédération CAIPS) et Jean-Luc VRANCKEN (coordinateur de la fédération CAIPS)

ATELIER 4 - STAGIAIRES : « ABSENTEISME ET ABANDON DE FORMATION : COMMENT PREVENIR LA SANCTION ? »

Dans un contexte de responsabilisation et d'activation, l'absentéisme et l'abandon de formation de stagiaires en EFT/OISP est lourd de conséquences pour le centre de formation, mais aussi et de plus en plus pour les stagiaires. Pourtant, le phénomène, bien que difficile à objectiver et à chiffrer, est de plus en plus souligné. C'est pourquoi CAIPS a mené divers travaux en vue d'outiller les affiliés face à ce phénomène : note sur les aspects juridiques de l'absentéisme en EFT/OISP, outil « curseur absentéisme », règlement d'ordre intérieur et vadémécum de pratiques du terrain.

Ainsi, les EFT/OISP sont amenés à adapter leurs pratiques pour prévenir le phénomène en vue de limiter ces conséquences négatives (pertes financières, mauvaise publicité, diminution du nombre de sorties positives, détérioration de l'ambiance, phénomènes de groupe...). Reste que les modalités choisies pour enrayer le phénomène (sélection à l'entrée, sanctions...) sont susceptibles d'impacter plus ou moins directement le stagiaire. Si l'absence du stagiaire peut être sanctionnée en interne en application du règlement d'ordre intérieur du centre (p.e. évaluation négative, avertissement, perte de l'€/h en EFT, exclusion), le traitement qui en est fait dans le centre et les informations diffusées exposent par ailleurs le stagiaire à des sanctions plus ou moins fortes de la part de partenaires extérieurs (ONEM, CPAS...).

Mieux répondre à l'absentéisme des stagiaires et à leurs abandons de formation est un enjeu de plus en plus crucial, au-delà de leurs conséquences pour le centre, face à l'accroissement des sanctions pour les chômeurs. Dans leurs efforts pour prévenir et limiter ces phénomènes, il importe que les affiliés prennent en compte cette dimension dans leurs pratiques en regard des informations qui doivent être communiquées à l'extérieur ; et, à tout le moins, que les stagiaires soient conscients des sanctions qu'ils encourent en cas de non présentation dans le centre, d'absences injustifiées, d'absences répétées, d'exclusion ou encore d'abandon de la formation.

Que peuvent nous apprendre les stagiaires des raisons de l'absentéisme et d'abandon de formation ? Que recouvrent, à leurs yeux, ces notions ? Sont-ils conscients des obligations des centres en matière de transfert d'informations et des conséquences possibles pour eux ? Comment prévenir le phénomène pour en limiter ces conséquences négatives ? La menace de sanction est-elle nécessaire, suffisante ? Quelle place accorder aux « partenaires » extérieurs (FOREM, CPAS, ONEM) ? Où et comment fixer une limite acceptable, tenant compte des « réalités » à la fois de chaque stagiaire et du centre de formation ? Etc.

Dans le souci de faciliter une expression libre, cet atelier sera réservé strictement aux stagiaires des centres comme les années précédentes. En vue de préparer l'atelier, les stagiaires auront préalablement réfléchi dans leurs centres de formation autour de la question résumée comme suit : « En regard des obligations des centres en matière de transfert d'informations et face à l'accroissement des sanctions pour les chômeurs, quels seraient vos droits et obligations en matière de présences et de poursuite de la formation jusqu'à son terme ? »

Animation : François XHAARD (conseiller à la fédération CAIPS) et Nathalie SIMON (directrice au CPAS de Liège)

ATELIER 5 : « ALPHA, FLE, REMISE A NIVEAU, CITOYENNETE, ... QUELS ENJEUX POUR LES FORMATIONS DE BASE ? »

Depuis fin 2011, un groupe de travail réunit les six centres « alpha » de CAIPS. Ceux-ci ont travaillé, entre autres, sur un projet de mémorandum qui concerne l'ensemble des formations dispensées dans le secteur des EFT et OISP, qui visent les apprentissages fondamentaux comme la lecture, l'écriture, le français, le calcul, l'accès au numérique, et les cours de citoyenneté.

En effet, dans notre société, si l'on ne parle pas correctement le français, si l'on ne sait pas lire et écrire couramment, compter et faire quelques calculs simples, ou allumer un ordinateur,... on éprouve des difficultés pour énormément d'actions du quotidien : comprendre une note écrite dans le journal de classe des enfants, remplir les formulaires administratifs, lire la posologie d'un médicament, payer à la caisse, chercher et postuler pour un emploi, effectuer des virements, etc.

Toutes ces facultés, les citoyens sont supposés les acquérir durant l'enseignement fondamental, qui est gratuit et obligatoire. On ne peut pas s'interroger sur les difficultés vécues par les adultes dans les compétences de base, sans évoquer le rôle de l'école et la question de la prévention. C'est le premier axe que nous développerons. Ensuite, les personnes qui présentent des difficultés dans ces compétences fondamentales, essentielles pour évoluer dans nos sociétés, doivent avoir le droit, en toute circonstance,

de pouvoir se former gratuitement. La question de la formation constitue le second axe. Enfin, il arrive un stade où la formation n'est pas, ou n'est plus, la réponse adéquate. Il est nécessaire alors de prendre en compte, autant que possible, dans les espaces et services publics, au sein des entreprises, etc., le fait qu'une partie de la population ne maîtrise par ces compétences de base, en adaptant les services et les environnements de travail, etc. On parlera de ces aménagements dans le troisième et dernier axe.

Ces trois chapitres nous paraissent fondamentaux pour une prise en compte globale de la problématique. Il est évident que chaque acteur joue un rôle spécifique et restreint. Celui des EFT et des OISP se limite essentiellement à la formation, il est destiné à un public de demandeurs d'emplois dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle. Tout en reconnaissant notre rôle limité, nous soutenons la pertinence de notre point de vue sur l'ensemble de la problématique. Nos propositions, qui dépassent notre champ d'action, se nourrissent de notre expérience avec un public que nous accompagnons au quotidien, sur de longues périodes, dans une relation de confiance, un public dont nous connaissons le passé scolaire et institutionnel.

Nous vous proposons de découvrir les principaux axes de ce projet de mémorandum, d'en débattre lors de cet atelier et de l'alimenter.

Animation : Joëlle VAN GASSE (directrice de l'OISP Funoc) et Claudine BRIL (directrice de l'OISP Carrefour)

ATELIER 6 : « LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS ET L'ISP »

En décembre 2012, les gouvernements francophones adoptaient un avant-projet de décret relatif à un parcours d'accueil pour les primo-arrivants (ou DAPA). Il y est question que des organismes agréés offrent aux nouveaux venus un parcours en deux volets. Le premier est l'accueil, proprement dit, avec information sur les droits et devoirs, bilan de connaissances, aides administratives. Le second, selon les besoins, peut comporter apprentissage linguistique, module de citoyenneté et orientation socioprofessionnelle. Il concerne les personnes qui séjournent légalement sur le territoire depuis moins de trois ans et qui disposent d'un titre de séjour de plus de trois mois.

La mise en œuvre est annoncée début 2014, mais ce délai sera difficile à tenir vu les difficultés que pose cette initiative. S'il y a relativement peu d'opposition sur le principe général de l'accueil, y compris de l'opposition MR-FDF qui le demande depuis plusieurs années, les modalités de mise en œuvre provoquent de vifs débats, tant au sein de la majorité entre partenaires PS-CDH-Ecolo, qu'au sein de la société civile, avec des prises de position des syndicats, d'associations qui défendent les immigrés ou les demandeurs d'emploi : les centres régionaux d'intégration, la fédération des CPAS, Lire et Ecrire, etc. Le caractère obligatoire de tout ou partie du parcours est au centre du débat. Les opérateurs de terrain des EFT et OISP n'échappent pas à ce débat...

La fédération CAIPS s'inquiète avant tout du renforcement de l'offre existante de formation en français-langue étrangère (FLE) annoncé sans concrétisation à ce jour dans la déclaration de politique régionale ; elle insiste pour que le gouvernement wallon soit attentif à renforcer de façon significative cette offre de formation essentielle pour soutenir les efforts d'insertion des publics concernés. Les centres affiliés à la fédération se montrent également soucieux des modalités concrètes de la mise en œuvre de cette nouvelle politique, notamment quant aux collaborations que devront déployer villes,

communes, CPAS, centres régionaux d'intégration et centres de formation ou encore quant aux définitions précises des personnes qui seront concernées.

A l'heure où l'avant-projet de décret « DAPA » ignore encore les actions concrètes déployées par les OISP, nous vous proposons de débattre de ses implications pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

Animation : Necati CELIK (directeur de l'OISP SIMA Verviers)

Personnes ressources : Laetitia GIGOT (SPW), Laurent MONT (cabinet TILLIEUX), Françoise RONDEAU (DISCRI - Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration).

ATELIER 7 : « SANTE MENTALE ET INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE »

Le 23 octobre 2012, le comité de gestion du FOREM décidait de lancer une expérience pilote sur l'ensemble du territoire wallon dès 2013 en vue d'offrir un accompagnement spécifique aux chômeurs souffrant d'une maladie mentale ou de difficultés mentales majeures. Cette initiative s'inscrit dans une évolution nouvelle du service public wallon de l'emploi dans l'approche des chômeurs en difficulté au niveau de leur santé mentale, le FOREM a pris distance avec la philosophie initiale de segmentation et de catégorisation en « MMPP » proposée par le VDAB et relayée par l'ONem. Des services sociaux internes ont été mis en place dans toutes les directions sous-régionales, une trentaine de travailleurs sociaux ont suivi en 2012 près de 2.000 dossiers souvent redirigés vers des services extérieurs ; ils s'appuient en effet sur les réseaux locaux pluridisciplinaires de services psychosociaux externes au FOREM pour assurer une prise en charge individualisée et spécifique. Cet encadrement a une durée adaptée à chaque situation et dérogera donc aux durées réglementées par le décret relatif à l'accompagnement individualisé. Il est conditionné à l'accord et la participation de la personne, il protégerait le chômeur concerné de sanctions de l'ONem. 1000 personnes sont visées dans un premier temps.

La procédure suivante prévaut : lorsqu'un conseiller référent constate qu'un demandeur d'emploi n'avance pas dans son parcours professionnel pour des raisons liées à des difficultés d'ordre familial, social ou médical, avec son accord, il l'oriente vers un(e) assistant(e) social(e) du FOREM. Celui-ci prend le relais de l'accompagnement et tente de lever les freins déclarés par le demandeur d'emploi. Dans certaines situations particulièrement complexes relevant du psycho-médico-social, l'apport de services partenaires est indispensable et nécessite l'intervention conjuguée de plusieurs disciplines afin de proposer des solutions concertées et appropriées aux problématiques rencontrées.

Pour organiser cette prise en charge spécifique, le FOREM a constitué par direction sous-régionale, un comité pluridisciplinaire qui a pour mission de procéder à des études de cas soumis par les assistants sociaux du FOREM, de suivre l'évolution des parcours des cas présentés, de mesurer les résultats, de susciter le développement d'actions. L'assistant social du FOREM y présente des cas « anonymisés » nécessitant un examen pluridisciplinaire au regard de leur complexité ou de leur aspect multifactoriel. Suite à ces concertations/supervisions, le comité d'appui est amené à décider d'orienter la personne vers un ou des acteurs du réseau offrant des prestations susceptibles de venir en appui à celles des assistant(e)s sociaux(les) et de répondre aux besoins de la personne. Pendant toute la durée de cette prise en charge, l'assistant(e) social(e) continue à assurer le suivi de la personne en entretenant des contacts avec l'opérateur et/ou le comité d'appui et le demandeur d'emploi lui-même.

L'atelier fera un premier bilan de cette expérience et abordera des questions de fond comme le respect du secret professionnel, l'utilité et le sens d'«activer» un public particulièrement éloigné de l'emploi, le travail en réseau, ...

Animation : Albert DELIEGE (directeur de l'OISP « Devenirs ») et Nathanaëlle BERGER (directrice de l'OISP « CFT de Treignes »)

Personnes ressources : Anne RENARD (FOREM) et des travailleurs de centres affiliés à CAIPS associés aux comités d'appui locaux au dispositif mis en place par le FOREM.

ATELIER 8 : « RENCONTRE DE L'ADMINISTRATION ET DU CABINET AVEC LES SIS AFFILIES ET LES SIS ASSOCIATIFS NON AFFILIES: QUESTIONS/REponses/PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS DES CENTRES »

CAIPS a lancé cette année une assemblée ouverte des SIS regroupant nos affiliés mais aussi l'ensemble des SIS associatifs, membres ou non de notre fédération. Les rencontres ont été l'occasion de faire connaissance, et faire le point sur l'état des besoins du secteur, ses difficultés, ses rapports avec le cabinet et l'administration. Les échanges, très riches, ont abouti sur la volonté de préparer un cahier de revendications du secteur faisant état des besoins du secteur, à la veille des élections de 2014. De nouveaux besoins ont été identifiés et des problématiques émergentes, comme la question de la transmission d'informations relatives aux bénéficiaires et celle des publics sous contrainte, les problématiques de santé mentale chez les bénéficiaires qui posent la question de la place des SIS dans le futur paysage wallon de la santé mentale, la question des inspections plus sévères qu'auparavant,...

Pour le reste, les thèmes évoqués depuis 2008 et non résolus sont réapparus, comme la difficulté de réaliser 19h d'activités collectives par semaine, la définition et ses modalités concrètes de mise en œuvre de l'accompagnement individuel, la définition du public cible, la notion de participation volontaire aux activités, la question de la pertinence d'imposer un objectif d'insertion socioprofessionnelle, le nombre minimum de participants aux groupes, etc.

Quelle place revendiquent les travailleurs de terrain et leurs directions dans les futures politiques wallonnes ? Quelles propositions émergent en vue d'assurer l'assise et le déploiement de services qui démontrent chaque jour un peu plus le caractère indispensable de leurs pratiques en vue de soutenir l'intégration sociale de publics en difficultés.

Animation : Marylise CHRETIEN (directrice de l'OISP « Transvia ») et Anne DE JONGHE (coordinatrice de l'OISP « Symbiose »).

Personnes ressources : Mélissa WALKA (cabinet de la Ministre wallonne de l'Action sociale et la santé) et Philippe BROGNIET (inspecteur général à la DGO 5 Action sociale du SPW)

FSE



LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

